

DDTM 30

30-2016-04-01-006

Arrêté préfectoral désignant les parties prenantes ainsi que le service de l'Etat Coordonnateur de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin du Vistre

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Nîmes, le 01 AVR. 2016

Service Eau et Inondation
Affaire suivie par : Marie Suzanne RANGHEARD
Tél : 04.66.62.62.48
Courriel : marie-suzanne.rangheard@gard.gouv.fr

ARRETE N°

Arrêté préfectoral désignant les parties prenantes concernées ainsi que le service de l'État coordonnateur de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin du Vistre

Le Préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8, R.566-14 et R.566-15 relatifs aux stratégies locales ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

Vu l'arrêté n° 11-402 du 21 décembre 2011 du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté n° 12-282 du 12 décembre 2012 du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté n° 13-416 bis du 20 décembre 2013 du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté du 07 décembre 2015 du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;

Vu l'arrêté n°16-118 du 15 février 2016 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs délais d'approbation et leurs objectifs ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard

ARRÊTE

Article 1er :

La liste des parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du bassin du Vistre est annexée au présent arrêté.

Article 2 :

La direction départementale des territoires et de la mer du Gard est chargée de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale du Vistre.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Gard.

Article 4 :

Le préfet du département du Gard, le directeur départemental des territoires et de la mer du département du Gard, chacun en ce qui les concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Didier LAUGA

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

ANNEXE 1

Liste des parties prenantes de la SLGRI du Vistre

Société de protection de la nature du Gard
Union fédérale des consommateurs Que Choisir
Chambre d'agriculture du Gard
Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural bio du Gard
Association Inond'actions
Chambre de commerce et d'industrie du Gard
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
COOP de France Languedoc-Roussillon
Nestlé Waters Supply sud
Fédération gardoise des vigneron indépendants
Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Centre ornithologique du Gard
Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Conseil départemental du Gard
Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise
Syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières
Etablissement public territorial de bassin du Vistre
Etablissement public territorial de bassin du Vidourle
Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale Sud Gard
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole
Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle
Communauté de communes de Petite Camargue
Communauté de communes Terre de Camargue
Communauté de communes du Pays de Sommières
Communauté de communes Beaucaire-Terre d'Argence
Beauvoisin
Bellegarde
Le Cailar
Clarensac
Lédenon
Manduel
Milhaud
Nîmes
Saint-Gilles
Uchaud
Vauvert
Vergèze
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Direction départementale des territoires et de la mer du Gard
Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Languedoc-Roussillon
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Vinci autoroutes
Agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne
Service départemental d'incendie et de secours du Gard
Electricité réseau distribution France
Compagnie nationale d'aménagement de la région du bas Rhône et du Languedoc
Orange
Groupement des entreprises mutuelles d'assurance
Société nationale des chemins de fer français Réseau
Voies navigables de France